

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 octobre 2024 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14248**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.18 Nomination de M. Rémi Poulin à titre de trésorier et directeur du Service des finances.
- 7.19 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.
- 7.20 Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski.
- 7.21 Embauche d'un préposé à la fabrication de neige pour le centre de ski.
- 7.22 Embauche d'une commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.23 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances.
- 8.3 Rapport d'embauche de 6 moniteurs de ski pour le centre de ski.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14249**

Séance ordinaire du 15 octobre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

## **PROJETS DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14250**

Adoption du second projet de Règlement numéro 926-2024

**ATTENDU :** que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le second projet du **Règlement numéro 926-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement au parc industriel ouest et aux potagers en cour avant**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet du **Règlement numéro 926-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14251**

Adoption du second projet de Règlement numéro 927-2024

**ATTENDU :** que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le second projet du **Règlement numéro 927-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les gymnases dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet du **Règlement numéro 927-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :**

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 926-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement au parc industriel ouest et aux potagers en cour avant**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 927-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les gymnases dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127<sup>e</sup> Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 930-2024 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14252**

Adoption du Règlement numéro 925-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 15 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 925-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations prévues dans le parc industriel ouest, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 925-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14253**

Adoption du Règlement numéro 929-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 929-2024 concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 929-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14254**

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale associée et trésorière, en date du 17 octobre 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 7 013 761,43 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 7 013 761,43 \$ couvrant la période du 4 octobre 2024 au 17 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14255**

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 20 230 000 \$

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 685-2017, 730-2019, 732-2019, 733-2019, 698-2018, 766-2019, 793-2021, 837-2022, 869-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024 et 859-2022, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 novembre 2024, au montant de 20 230 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

781 000 \$	3,00000 %	2025
813 000 \$	3,00000 %	2026
845 000 \$	3,25000 %	2027
879 000 \$	3,50000 %	2028
16 912 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,63500 Coût réel : 4,03527 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

781 000 \$	3,60000 %	2025
813 000 \$	3,55000 %	2026
845 000 \$	3,60000 %	2027
879 000 \$	3,65000 %	2028
16 912 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,52600 Coût réel : 4,04764 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

781 000 \$	3,55000 %	2025
813 000 \$	3,55000 %	2026
845 000 \$	3,60000 %	2027
879 000 \$	3,70000 %	2028
16 912 000 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,82397 Coût réel : 4,06785 %

4 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

781 000 \$	3,50000 %	2025
813 000 \$	3,70000 %	2026
845 000 \$	3,70000 %	2027
879 000 \$	3,70000 %	2028
16 912 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,44900 Coût réel : 4,07309 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

781 000 \$	3,60000 %	2025
813 000 \$	3,55000 %	2026
845 000 \$	3,55000 %	2027
879 000 \$	3,65000 %	2028
16 912 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,35700 Coût réel : 4,08744 %

ATTENDU : que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 20 230 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14256**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 20 230 000 \$ qui sera réalisé le 7 novembre 2024

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 230 000 \$ qui sera réalisé le 7 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
685-2017	716 000 \$
730-2019	693 812 \$
732-2019	2 004 200 \$
733-2019	1 668 100 \$
733-2019	437 741 \$
698-2018	281 000 \$
766-2019	76 630 \$
793-2021	51 000 \$
837-2022	123 000 \$
869-2022	1 085 400 \$
875-2023	795 600 \$
905-2024	2 050 517 \$
906-2024	2 030 610 \$
906-2024	1 316 390 \$
859-2022	6 900 000 \$

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 685-2017, 730-2019, 732-2019, 733-2019, 698-2018, 793-2021, 837-2022, 869-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024 et 859-2022, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02691  
11333 1<sup>re</sup> AVENUE  
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC  
G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 685-2017, 730-2019, 732-2019, 733-2019, 698-2018, 793-2021, 837-2022, 869-2022, 875-2023, 905-2024, 906-2024 et 859-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14257**

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

**ATTENDU** : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 7 octobre 2024, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à un organisme accrédité selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement de la subvention à l'organisme accrédité suivant :

- Association du soccer mineur de St-Georges inc. : 30 000 \$

**QUE** la somme de 30 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14258**

Versement d'une aide financière à Moisson Beauce pour les années 2025, 2026 et 2027

**ATTENDU** : la demande d'aide financière de Moisson Beauce pour la campagne annuelle « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici »;

**ATTENDU** : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil octroie à Moisson Beauce une aide financière annuelle de 10 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour chacune des années 2025, 2026 et 2027.

**QUE** le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14259**

### Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser les directives de changement A04, A05R2, A10R3, A11R1, A12, A14R2, A15, A16, EL-03R2, EL-04, EL-05, EL-06, PB-02R2, PB-03R2, PB-04, S03R2, S05, S06, AE01, AE02 et AE03 pour ces travaux au montant de 177 071,08 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

A04 :	Ajout d'un soufflage de mur dans la salle des employés :	644,73 \$
A05R2:	Mandat de caractérisation du mortier des blocs de béton (possibilité d'amiante) :	3860,29 \$
A10R3 :	Ajout d'un local en lien avec l'ajout d'un puisard :	2743,47 \$
A11R1 :	Modifications de quincaillerie de portes :	1428,25 \$
A12 :	Enlèvement de moisissures dans la partie inférieure de cloisons existantes :	848,71 \$
A14R2 :	Ajout de l'isolant de pente à la toiture côté sud :	59 926,43 \$
A15 :	Ajustement de l'aménagement des cloisons dans le secteur existant suite aux travaux de démolition :	6482,28 \$
A16 :	Modification des dimensions du local informatique no 203 :	396,66 \$
EL-03R2:	Ajout de pompes de puisard, éclairage du nouveau local de puisard, remplacement de cloches existantes par des klaxons-alarme incendie :	4502,85 \$
EL-04 :	Fournir et installer une nouvelle mise à la terre:	1286,54 \$
EL-05 :	Remplacement du caniveau prévu par des conduits sous-dalle :	1985,52 \$
EL 06 :	Modifications électriques pour le nouveau local de puisard :	Sans frais
PB-02R2:	Remplacement d'appareils de plomberie :	340,18 \$
PB-03R2:	Ajout d'un puisard de pompage :	15 205,53 \$
PB-04 :	Raccordement d'une colonne de drainage pluvial existante:	846,55 \$
S03R2 :	Fissures, modifications de marquises et renfort de colonnes de la structure:	6208,67 \$
S05 :	Installation de linteaux et de plaques de renfort supplémentaires :	17 283,44 \$
S06 :	Ouverture supplémentaire dans le mur de béton axe 5 :	3425,93 \$
AE01 :	Déplacement du regard R3 :	Sans frais
AE02 :	Réalisation d'une tranchée drainante à l'avant, côté sud du bâtiment :	13 976,17 \$
AE03 :	Excavation et drainage du nouveau puisard de pompage intérieur :	12 616,13 \$

**QUE** le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14260**

### Mandat à DWB CONSULTANTS pour la réalisation d'une expertise technique pour l'installation d'une remontée aérienne au centre de ski Saint-Georges

ATTENDU : que la Ville souhaite remplacer les 2 remontées mécaniques de surface-arbalètes par une remontée mécanique aérienne fixe quadruple;

ATTENDU : que le mandat consiste à faire l'évaluation des coûts, l'élaboration du devis technique ainsi qu'un plan d'aménagement général;



ATTENDU : que le prix proposé est de 33 296,76 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil mandate DWB CONSULTANTS (6005438 Canada inc.) pour la réalisation d'une expertise technique pour l'installation d'une remontée aérienne au centre de ski Saint-Georges, le tout conformément à l'offre de services déposée pour un montant total de 33 296,76 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14261**

Renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : l'entente existante entre la Ville et la MRC de Beauce-Sartigan concernant la fourniture de services de support informatique;

ATTENDU : que des modifications ont été apportées et que cette entente doit être renouvelée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC de Beauce-Sartigan avec les modifications proposées, laquelle sera renouvelable automatiquement chaque année.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14262**

Renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC des Appalaches

ATTENDU : l'entente existante entre la Ville et la MRC des Appalaches concernant la fourniture de services de support informatique;

ATTENDU : que des modifications ont été apportées et que cette entente doit être renouvelée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC des Appalaches avec les modifications proposées, laquelle sera renouvelable automatiquement chaque année.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14263**

### **Annulation de l'entente concernant le contrat d'entretien du logiciel AC Évaluation et le regroupement avec la MRC de Beauce-Sartigan et la MRC des Appalaches**

**ATTENDU** : que la Ville a formé un regroupement avec la MRC de Beauce-Sartigan et la MRC des Appalaches afin de faire l'achat de logiciels spécialisés en évaluation foncière;

**ATTENDU** : que suite à l'octroi du contrat à la firme Évimbec pour ses services d'évaluation foncière, les logiciels spécialisés en évaluation foncière avec la firme PG Solutions ne sont plus nécessaires, tout comme le regroupement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'annulation de l'entente concernant le regroupement avec la MRC de Beauce-Sartigan et la MRC des Appalaches ainsi que du contrat d'entretien du logiciel AC Évaluation.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14264**

### **Embauche de préposées à l'entretien ménager pour le centre de ski**

**ATTENDU** : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposé à l'entretien ménager pour une période temporaire;

**ATTENDU** : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mmes Nelly Blanche Jiongo Nzutsui et Annie Pinard à titre de préposées à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14265**

### **Embauche de préposés à la fabrication de neige pour le centre de ski**

**ATTENDU** : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés à la fabrication de neige pour une période temporaire;

**ATTENDU** : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

### **Préposés à la fabrication de neige:**

Émile Deblois  
Amélie Grondin

Rémi Dorval  
Justin Maheux

Alex Grondin  
Julien Rhéaume

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14266**

### Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Julien Rhéaume;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Julien Rhéaume à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14267**

### Embauche de caissières pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de caissières pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

### **Caissières:**

Léa Mc Collough

Koralye Poulin

Léa Poulin

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14268**

### Démission d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Marcel Beaudoin à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Marcel Beaudoin à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 octobre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14269**

### Démission d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Luce Veilleux à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Luce Veilleux à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 17 octobre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14270**

### Démission de la régisseuse - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Marie-Lee Paquet à titre de régisseuse - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Marie-Lee Paquet à titre de régisseuse – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 15 novembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14271**

### Nomination de M. Rémi Poulin à titre de trésorier et directeur du Service des finances

ATTENDU : la nomination de madame Karine Veilleux CPA, M.A.P., M. Sc à titre de directrice générale associée et future directrice générale,

ATTENDU : qu'il y a lieu de combler son poste actuel de trésorière et directrice du Service des finances;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la nomination de M. Rémi Poulin, CPA, auditeur à titre de trésorier et directeur du Service des finances selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 6 – échelon 5, et ce, à compter du 29 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14272**

### Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

### **Préposés aux remontées mécaniques :**

Joel Pavily Abomo	Mujib Issifou	Filiwa Fabrice Leonce Kouakou
Philippe Gilbert	Alex Grondin	Jérémy Leblanc Provencher
Kevin Malandain	Gabriel Nziko Fotsi	Haitan Oudah
Mathis Roche	Anna-Kim Veilleux	
Sagenor Durand Tchuikwa Ndosseu		

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14273**

### Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

### **Commis au restaurant**

Marie-Jeanne Baillargeon	Mujib Issifou	Zakaria Morjani
Léa Poulin		

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14274**

### Embauche d'un préposé à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un employé pour le centre de ski à titre de préposé à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Antoine Leblond;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Antoine Leblond à titre de préposé à la fabrication de neige selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14275**

Embauche d'une commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une employée pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à l'accueil pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Bibi Swahela Didier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Bibi Swahela Didier à titre de commis à l'accueil selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14276**

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de  
chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances;

ATTENDU : la nomination de M. Rémi Poulin, CPA, auditeur à titre de trésorier et directeur du Service des finances à compter du 29 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme Mme Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale associée, M. Rémi Poulin, chef de Division – Comptabilité ainsi que monsieur le conseiller Tom Redmond et en remplacement, madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS:**

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE EN COURS

Le rapport financier comparatif indiquant les résultats au 18 septembre 2024 du budget de fonctionnement et du plan triennal d'immobilisations est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE CHEF POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice chef pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 14 octobre 2024 au 24 décembre 2024 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 6 MONITEURS DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 6 moniteurs pour le centre de ski pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

**AUTRE SUJET :**

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercaïl et par madame la mairesse suppléante Manon Bougie sur une rencontre avec M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud pour un suivi du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 01, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.**

**MANON BOUGIE**  
Mairesse suppléante

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*